

# Il n'y a pas d'âge pour préparer sa retraite !



Préparer sa retraite, quand on y pense, ce n'est jamais le bon moment. À 30 ans on se dit qu'on est trop jeune, à 40 ans on a bien d'autres projets en tête et à 50 ans on pense qu'il est trop tard. La retraite se prépare pourtant tout au long de la vie active, et à chaque tranche d'âge sa stratégie !

## 1. Vous avez moins de 35 ans

Dès que l'on commence à avoir des revenus réguliers, il faut mettre en place l'habitude d'épargner.

- La priorité est de constituer une **épargne de précaution** pour faire face aux imprévus. Elle représente environ **3-4 mois** de revenus et doit être placée sur un support accessible à tout moment, type livret défiscalisé.
- Une fois celle-ci constituée, vous pouvez commencer à **consacrer environ 10% de vos revenus à un projet long terme**, en vue par exemple de l'acquisition de votre **résidence principale** ou pour votre retraite.



## 2. Vous avez entre 35 et 45 ans

Priorité à l'acquisition de la résidence principale, tout en continuant à épargner pour votre retraite !

- Si vous le pouvez, épargnez **environ 20% de vos revenus en vue de projets complémentaires à l'achat de cette résidence comme la retraite.**
- Côté supports de placement, misez sur des **produits de défiscalisation** qui vous permettent de déduire les sommes versées de votre revenu imposable, comme le **Plan d'épargne retraite (PER)**. Si vous bénéficiez d'un **Plan d'épargne entreprise (PEE)** et y versez votre intéressement et/ou participation, vous n'aurez pas d'impôt sur le revenu à payer sur ces sommes.



## Il n'y a pas d'âge pour préparer sa retraite !

### 3. Vous avez plus de 45 ans

C'est le moment de faire une simulation sur [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) pour :

- Connaître votre **horizon de placement**, c'est-à-dire le nombre d'années dont vous disposez avant de partir à la retraite
- **Estimer le montant de votre future pension**, et donc pouvoir calculer le revenu complémentaire dont vous aurez besoin à la retraite.

Vous pouvez ensuite définir une **stratégie en deux temps** en fonction de votre horizon de placement.



Par exemple, si vous disposez de **20 ans** :



Horizon de placement  
(en années)



Placements dynamiques type actions pour chercher à faire fructifier son capital

Orienter progressivement son épargne vers des supports moins risqués en vue de la prise de pension



### 4. Vous êtes déjà à la retraite

Faut-il continuer à épargner ? Oui, si vous le pouvez, notamment pour constituer une **épargne hors frais de succession pour vos héritiers**. Coté supports de placement, vous pouvez miser sur le PER assurantiel.



**INFORMATIONS IMPORTANTES****Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : janvier 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.